Commune de
Noyelles-sur-Escaut

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du PLU

Plan de zonage n°1/2

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX approuvant les dispositions de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Fait à Noyelles-sur-Escaut,
Le Maire,

DOCUMENT PROVISOIRE

Réalisé le : 07/01/2026

Elaboré le : 27/02/2024
Modification simplifiée n°1 le : XX/XX/XXXX

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

Légende

Eléments de contexte :

- Bâti
- Surfaces en eau

Prescriptions :

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zonage :

Zones urbaines :

- UA : Zone urbaine du centre bourg
- UAi : Secteur urbain inondable du centre bourg
- UB : Zone urbaine d'extension du centre bourg
- UBi : Secteur urbain inondable d'extension du centre bourg
- UE : Zone d'activités économiques
- UEi : Secteur inondable d'activités économiques

Zones à urbaniser :

- 1AUa : Secteur d'extension à vocation d'habitat
- 1AUai : Secteur inondable d'extension à vocation d'habitat
- 1AUbi : Secteur inondable d'extension à vocation d'équipements et d'habitat
- 1AUe : Secteur d'extension à vocation d'activités économiques
- 1AUei : Secteur inondable d'extension à vocation d'activités économiques

Zones agricoles :

- A : Zone agricole
- Ai : Secteur agricole inondable
- Ae : Secteur agricole à renaturer (TVB)
- Aei : Secteur agricole inondable à renaturer (TVB)
- Ael : Secteur agricole de développement éolien
- Aeli : Secteur agricole inondable autorisant l'énergie éolienne
- Ap : Secteur agricole en entrée de commune
- Api : Secteur agricole inondable en entrée de commune

Zones naturelles :

- N : Zone naturelle
- Ni : Secteur naturel inondable
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel inondable de jardins
- Nc : Secteur naturel de captage d'eau potable
- Nci : Secteur naturel inondable de captage d'eau potable
- Nce : Secteur naturel de captage d'eau potable à renaturer (TVB)
- Nco : Secteur naturel de corridor écologique forestier (TVB)
- Ncoi : Secteur naturel inondable de corridor écologique forestier (TVB)
- Nhzhi : Secteur naturel inondable habité à dominante humide du SDAGE
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel inondable de loisirs
- Nzh : Secteur naturel à dominante humide du SDAGE
- Nzhi : Secteur naturel inondable à dominante humide du SDAGE

A titre d'information, la commune est :

- classée en zone de sismicité modérée (3/5). Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

- partiellement concernée par un risque de retrait et gonflement d'argiles qualifié de faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

- partiellement concernée par la présence de nappes sub-affleurantes (sensibilité faible à nappes sub-affleurantes). Les tissus urbains sont directement concernés.

Liste des emplacements réservés :
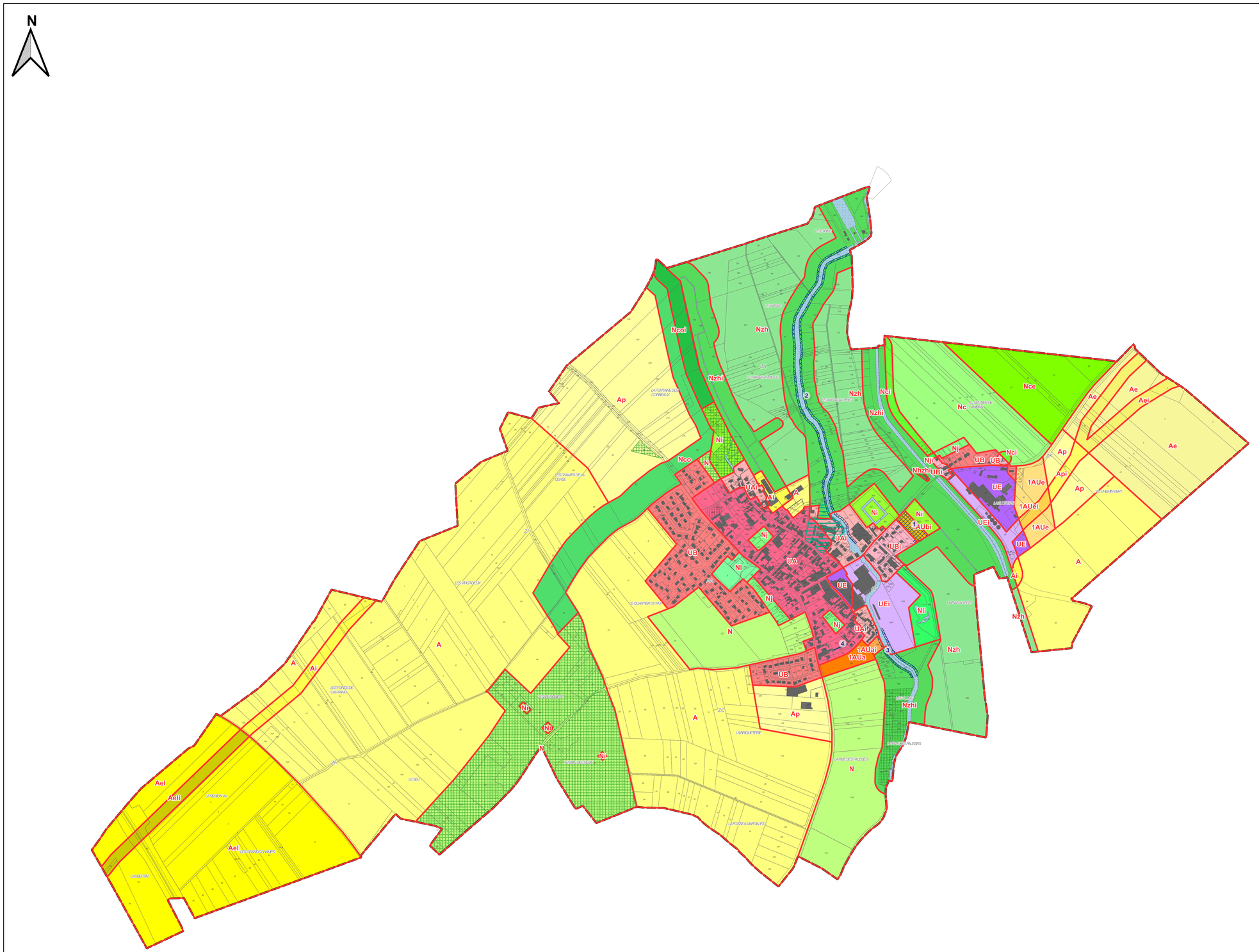
N°	Superficie	Objet	Bénéficiaire
1	5126 m²	Equipements (1AUbi)	Commune
2	16511 m²	Projet de sentier pédestre	Commune
3	3081 m²	Projet de sentier pédestre	Commune
4	102 m²	Elargissement de la voirie	Commune